

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Jacques ALEXANDRE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin	Le 27 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

2019-05-07 Service de Police Municipale Intercommunale-Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière (PDASR)

Rapporteur : Monique DINET

Vu la délibération n°2010-05-04 relative à la mise en place d'un service de « police intercommunale » ;

Suite à un appel à projets initié par la Préfecture du Territoire de Belfort, concernant la lutte contre l'insécurité routière, la Communauté de Communes du Sud Territoire est sollicitée, en tant que partenaire, afin de proposer des actions sur l'année 2019. Dans le cadre d'un Plan Départemental d'Actions et de Sécurité Routière (PDASR), la Communauté de Communes du Sud Territoire est invitée à présenter un dossier, comportant des propositions d'actions de prévention, permettant de faire reculer le nombre de victimes sur la route.

Les usagers de 2 roues (vélos, cyclomoteurs, motocyclettes) seront la cible privilégiée.
 Un planning sur l'année 2019, budgétisé, sera présenté afin de pouvoir bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% du budget global de l'opération.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (en euros TTC)		Recettes		
12 interventions en partenariat avec la Prévention Routière et la Gendarmerie	500,00 euros	Subvention PDASR	1200 euros	80,00%
Frais annexes	1000,00 euros	CCST autofinancement	300 euros	20,00%
TOTAL	1500,00 euros	TOTAL	1500 euros	100,00%

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

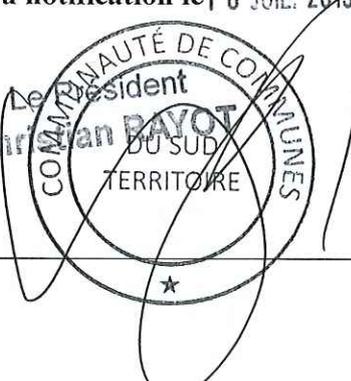
- De valider la mise en place d'un plan d'actions à mener sur l'année 2019 dans le cadre du PDASR sur les communes du Sud Territoire,
 D'autoriser le Président :
- à solliciter les subventions éventuelles auprès des différents partenaires et compléter par autofinancement le plan de financement,
- à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes et à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 10 JUIL. 2019

Le Président,

Le Président
Christian BAYOT
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU SUD
 TERRITOIRE



Le Président,

Le Président
Christian BAYOT
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU SUD
 TERRITOIRE

